

21 février 2018

Audience mission CGEDD/IGF-Bercy

Les participants :

Pour la mission : LAVARDE Patrick, BARTHOD Christian, DELAUNAY Alexis pour le CGEDD
JEVAKHOFF Alexandre, CARTIER Jordan pour l'IGF

Pour le Sne-FSU : C. GIRAL (ONCFS), L. BEUNEICHE (AFB), A. BARRERA (agences de l'eau)
E. SERANTONI (parcs nationaux), J.L. GIRARD (DREAL), P. SAINT-LEGER (SNE-FSU) ;

En début de discussion, nous avons présenté le Sne-FSU en insistant sur sa présence majoritaire voire unique dans tous les établissements publics, dans leurs instances de dialogue social et de gouvernance (conseils d'administrations, comités de bassin, ...).

A propos des sujets traités par la mission ([lettre de mission](#)) :

Établissements publics et services de l'Etat

Nous avons rappelé que les établissements publics sont un appui fondamental aux services de l'État et ont un rôle transversal dans la mise en œuvre des politiques de l'environnement. L'évolution des services de l'État (moyens, prérogatives) nécessite des moyens d'expertise et de contrôle. De même, les attributions grandissantes des collectivités vont nécessiter que l'État puisse mobiliser des réseaux d'expertise pour évaluer les politiques menées. Les évolutions réglementaires et les enjeux (espèces protégées, évaluation environnementale, ERC...) vont nécessiter également des compétences pointues. Afin notamment d'orchestrer ce type de démarches, des compétences techniques doivent perdurer dans les services de l'État.

Nous avons signalé le manque d'anticipation patent dans la définition des relations entre les Dreal et l'AFB dans la création de cette dernière. Il ne faudrait pas que cela se répète si une nouvelle réorganisation des établissements publics est engagée.



Une fiscalité environnementale adaptée

Dans la mesure où l'Etat demande aux agences de l'eau de financer les opérateurs eau / biodiversité, l'Etat devrait commencer par créer, revoir et adapter la fiscalité environnementale dédiée à l'eau et la biodiversité.

Nous leur avons donné le cahier fiscalité environnementale du Sne-FSU ([cahier](#)).

Reconnaître et valoriser les spécificités et savoir faire des établissements publics

- Agences de l'eau : ingénierie financière (aides et redevances), émergence de projets, planification, partenariats
- AFB/ONCFS : expertise scientifique et technique, police
- Parcs marins, parcs nationaux : gestion d'espaces protégés, actions vers le public.

Mutualisation des services territoriaux AFB/ONCFS

Un grand établissement technique et scientifique en charge de la biodiversité ne peut être conçu sans l'ONCFS. Le Sne-FSU est favorable à son intégration. Il a toujours soutenu qu'il était anormal qu'il reste extérieur dans la démarche de création de l'AFB.

Compte tenu des expériences précédentes de fusion de services ou d'établissements, cette intégration doit être progressive, selon un calendrier d'intégration préétabli, de façon à ne pas mettre les personnels en situation de détresse au regard de leurs missions (périmètres de mission mal définis, organisations tâtonnantes, défaillances managériales, surcharges de travail, ...). Elle nécessite un certain nombre de pré requis sociaux et organisationnels.

La mutualisation des services territoriaux peut être considérée comme une étape transitoire. Le Sne-FSU rappelle qu'il ne s'agit pas uniquement d'équipes de police.

Robustesse de l'organisation interne de l'AFB

Maintien des trois pôles : Vincennes, Brest et Montpellier qui amènent une réelle plus-value même si des adaptations fonctionnelles sont encore nécessaires pour gagner en fluidité.

Il faut laisser sa chance à cette structure naissante de se mettre en place avant de la juger ou de la réorganiser à nouveau. Les mutualisations, les économies budgétaires, les réformes à marche forcée ont toujours pour ambition de faire plus avec moins et à augmenter sans cesse la charge de travail. ET cela si possible sans les budgets nécessaires à une véritable reconnaissance salariale. Cela va mener cette structure nouvelle droit dans le mur. Si le premier effet sera une baisse des dépenses de fonctionnement, le deuxième sera sûrement inverse avec une augmentation des emplois précaires (avec des allocations de retour à l'emploi) et une augmentation des RPS et arrêts de travail... au détriment de l'efficacité de l'AFB !



Parcs Nationaux

Les missions exercées par les Parcs nationaux sont inscrites dans la loi 2006 qui a amené les parcs à construire une charte avec les communes. Des engagements forts ont ainsi été pris pour quinze années, qui seront évalués tous les six ans. L'amplification des réductions des effectifs induira le non respect de ces engagements. L'externalisation ne saurait suppléer la perte de compétences des établissements. La plus-value des Parcs nationaux n'existe qu'au travers de la compétence spécifique de ces agents, du rôle *d'ensembliser* qu'exercent les Parcs nationaux.

Rattachement / Intégration

- Nécessité pour ces petits établissements publics excentrés de garder des compétences de proximité sur les différents métiers supports au delà de la simple « boîte aux lettres »
- Garantir une gouvernance forte sur des missions très territorialisées, avec un juste équilibre de représentation des collectivités territoriales.
- L'AFB n'a pas la capacité à absorber aujourd'hui de nouvelles fusions d'ampleur (10 Parcs nationaux !)

Moyens : à l'os ! Les missions des parcs se sont diversifiées, positionnant les parcs nationaux comme l'appui technique des communes sur des thématiques pointues, ou comme porteurs de missions non transférables alors que leurs moyens humains n'ont pas cessé de diminuer.

Etablissement Public du Marais Poitevin (EPMP)

En cas d'intégration, comment conserver la gouvernance actuelle de l'EPMP qui fait sa force ? En effet, le conseil d'administration prend des décisions financières qui lui confèrent du poids certain et il rassemble des acteurs aux intérêts contradictoires mais en présence des préfets ce qui garantit un minimum de cohésion. Un conseil de gestion sur le modèle des parcs marins risque de ne pas présenter les mêmes garanties.

Par ailleurs, en cas d'intégration, comment un même établissement peut-il être juge et partie, à la fois OUGC et police de l'eau ?

Depuis 2014 le Sne-FSU accompagne les personnels de l'EPMP, dont il a promu le rattachement à l'AFB.

Agences de l'eau

Les politiques de l'eau par bassin versant, près des territoires, avec des programmes d'interventions pluriannuels ont montré leur efficacité. Les ponctions budgétaires mettent à mal le système. Ces politiques permettent le financement d'opérations visant l'atteinte du bon état de la DCE tout en respectant les objectifs des SDAGE, et diminuent fortement les risques de contentieux européen.

La nature des missions des agences nécessitent une présence sur le terrain pour faire émerger les projets, ce qui est contradictoire avec les réductions d'effectifs. La force des agences est aussi la présence et l'ancrage dans les territoires

Concernant les primes pour épuration, la mission semble vouloir réfléchir à leur suppression au profit d'une notion de redevance nette. Nous avons émis un avis défavorable sur la suppression abrupte des primes, au regard de leur rôle d'incitation aux bonnes pratiques. Le remplacement du système actuel en matière de pollution domestique (redevance brute/prime pour épuration) par une



redevance nette nécessite une réflexion approfondie, afin de conserver l'incitativité environnementale.

Enfin, nous avons insisté sur la non reconnaissance des agents dans le cadre de la sortie liste dérogatoire.

Notre ressenti

Les discussions ont été ouvertes, les échanges cordiaux et la mission a été à notre écoute.

Cependant, dans un premier temps, nous avons été étonnés que la mission n'ait pas voulu reconnaître qu'elle étudie, comme solution envisageable, la possibilité d'une intégration de certains établissements (ONCFS, Parcs,...) à l'AFB.

Dans un second temps, **nous regrettons que la mission ait refusé, malgré notre insistance, d'aborder le volet social** (érosion des effectifs, catégoriel, reclassement des quasi statuts, abus dans le recours aux emplois précaires...). Pourtant, les problèmes sont importants dans l'ensemble des établissements.

Ce sujet a montré un point fort de désaccord. En effet, selon eux, l'adéquation missions-moyens humains n'est pas convaincante, et il faut sortir de ce raisonnement « idéologique ». Le « système cible », recherchée par la mission, alliant efficacité de l'organisation et économie de moyens, oriente et définit les moyens humains à mettre en œuvre « à posteriori ».

Le Sne-FSU a rétorqué que ce n'était pas la réalité de terrain, qu'il fallait anticiper le besoin de moyens supplémentaires (humains et financiers) pour que la mise en place d'un tel « système cible » ne soit pas pensé hors sol et puisse être mis en œuvre de manière efficiente avec les agents et dans de bonnes conditions de travail.

Nous contacter :

Patrick SAINT-LEGER
06 70 81 17 16
saintleger.sne@gmail.com

Permanence :

Local Syndical – plot i 3^{ème} étage
La Défense

Tél. : 01 40 81 22 28

www.snefsu.org

Adhérez au SNE-FSU

Le SNE, un syndicat de la FSU

